

États financiers du

**FONDS ALTERNATIF
INTERNATIONAL
EHP PROTECTION**

Période allant du 10 août 2018 (début des activités)
au 31 décembre 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts du Fonds alternatif international EHP Protection

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds alternatif international EHP Protection (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état du résultat global pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018;
- et les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds au sens des règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- Des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste de n'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces



Page 4

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

29 mars 2019

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

État de la situation financière

31 décembre 2018

Actifs

Trésorerie	3 940 245 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (coût – 3 515 903 \$) (note 6)	3 508 210
Montant à recevoir pour les placements vendus (note 2)	187 843
Dividendes à recevoir	5 106
Intérêts à recevoir	4 304
Autres actifs financiers (note 4)	5 220
Charges payées d'avance	808
	<hr/>
	7 651 736

Passifs

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (produit – 1 586 560 \$) (note 6)	1 536 166
Montant à payer pour les placements acquis (note 2)	21 975
Frais de gestion à payer (note 9)	3 183
Rémunération au rendement à payer (note 9)	8 303
Créditeurs et charges à payer	5 909
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	1 652
Intérêts et frais d'emprunt à payer	2 316
Rachats à payer (note 12)	2 400
	<hr/>
	1 581 904
	<hr/>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 069 832 \$

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	1 002 374 \$
Catégorie F	4 603 481
Catégorie I	262 411
Catégorie UF	201 566
	<hr/>
	6 069 832 \$

Nombre de parts rachetables en circulation (note 7)	
Catégorie A	96 933
Catégorie F	444 975
Catégorie I	25 940
Catégorie UF	14 742
	<hr/>

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	
Catégorie A	10,34 \$
Catégorie F	10,35
Catégorie I	10,12
Catégorie UF	13,67
Catégorie UF (en \$ US)	10,02
	<hr/>

Se reporter aux notes complémentaires.

Approuvé par EHP Funds Inc., gestionnaire des placements,
pour le compte du Fonds :

« Darryl DeMers » _____, chef des finances

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

État du résultat global

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

Produits	
Dividendes	22 974 \$
Intérêts aux fins des distributions	10 951
Pertes nettes de change	(14 500)
Profits nets réalisés sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	51 849
Variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	49 369
	<hr/>
	120 643
Charges d'exploitation	
Honoraires d'audit	27 890
Frais d'administration	26 426
Honoraires pour services professionnels	11 436
Frais de gestion (note 9)	11 138
Rémunération au rendement (note 9)	9 908
Autres frais d'exploitation	8 914
Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	6 262
Frais d'intérêts et de prêts de titres	5 642
Charge de dividendes sur les placements vendus à découvert	3 779
Retenues d'impôt à la source	2 909
	<hr/>
	114 304
Charges prises en charge par le gestionnaire des placements (note 9)	(62 919)
	<hr/>
	51 385
<hr/>	
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	69 258 \$
<hr/>	
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	
Catégorie A	3 854 \$
Catégorie F	44 898
Catégorie I	12 411
Catégorie UF	8 095
	<hr/>
	69 258 \$
<hr/>	
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)	
Catégorie A	0,12 \$
Catégorie F	0,21
Catégorie I	0,50
Catégorie UF	0,66

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestis- sment de distributions aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période
Catégorie A	1 000 \$	997 520 \$	– \$	(45) \$	45 \$	3 854 \$	1 002 374 \$
Catégorie F	1 000	4 559 983	(2 400)	(14 306)	14 306	44 898	4 603 481
Catégorie I	250 000	–	–	(9 447)	9 447	12 411	262 411
Catégorie UF	–	193 471	–	(643)	643	8 095	201 566
	252 000 \$	5 750 974 \$	(2 400) \$	(24 441) \$	24 441 \$	69 258 \$	6 069 832 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Tableau des flux de trésorerie

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :

Activités d'exploitation	
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	69 258 \$
Ajustements pour les éléments sans effet sur la trésorerie :	
Commissions et autres frais de transaction du portefeuille	6 262
Pertes nettes de change	14 500
Profits nets réalisés sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(51 849)
Variation nette de la plus-value latente des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(49 369)
Variation des soldes hors trésorerie	
Augmentation des dividendes à recevoir	(5 106)
Augmentation des intérêts à recevoir	(4 304)
Augmentation des charges payées d'avance	(808)
Augmentation des frais de gestion à payer	3 183
Augmentation de la rémunération au rendement à payer	8 303
Augmentation des créditeurs et charges à payer	5 909
Augmentation des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	1 652
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer	2 316
Produit de la vente de placements	10 058 186
Achats de placements	(12 106 362)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(2 048 229)
Activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	5 750 974
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	5 750 974
Augmentation de la trésorerie	3 702 745
Perte de change sur la trésorerie	(14 500)
Trésorerie à l'ouverture de la période	252 000
Trésorerie à la clôture de la période	3 940 245 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie*	
Intérêts payés	2 068 \$
Intérêts reçus	6 647
Dividendes payés	2 126
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	14 960

*Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ Valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Placements détenus				
Actions australiennes				
460	AGL Energy Ltd.	8 107 \$	9 109 \$	0,15
650	Amcor Ltd/Australia	8 230	8 279	0,14
11 520	Aurelia Metals Ltd.	8 349	7 530	0,12
800	Brambles Ltd.	7 934	7 806	0,13
2 010	Bravura Solutions Ltd.	7 987	7 149	0,12
1 240	Charter Hall Group	8 087	8 845	0,15
170	CIMIC Group Ltd.	7 485	7 094	0,12
50	CSL Ltd.	8 783	8 900	0,15
1 160	DuluxGroup Ltd.	8 042	7 315	0,12
160	Flight Centre Travel Group Ltd.	7 428	6 601	0,11
2 290	Inghams Group Ltd.	8 742	9 092	0,15
360	JB Hi-Fi Ltd.	8 088	7 662	0,13
320	Magellan Financial Group Ltd.	8 137	7 241	0,12
520	McMillan Shakespeare Ltd.	7 685	6 953	0,11
1 520	nib holdings Ltd/Australia	7 809	7 598	0,13
4 590	NRW Holdings Ltd.	8 337	7 126	0,12
1 510	Qantas Airways Ltd.	8 094	8 405	0,14
1 200	Sandfire Resources NL	8 008	7 706	0,13
1 010	Super Retail Group Ltd.	7 535	6 826	0,11
4 050	Viva Energy REIT	8 262	8 760	0,14
1 750	Whitehaven Coal Ltd.	7 826	7 267	0,12
		168 955	163 264	2,71
Actions britanniques				
920	3i Group PLC	12 801	12 386	0,20
430	Admiral Group PLC	14 710	15 324	0,25
620	Anglo American PLC	17 862	18 865	0,31
1 740	Auto Trader Group PLC	12 652	13 777	0,23
240	Berkeley Group Holdings PLC	14 146	14 536	0,24
1 480	BP PLC	13 435	12 778	0,21
6 180	Centrica PLC	15 351	14 514	0,24
7 060	Civitas Social Housing PLC	12 974	13 090	0,22
710	Computacenter PLC	12 835	12 435	0,20
2 090	Direct Line Insurance Group PLC	11 501	11 596	0,19
490	Experian PLC	15 553	16 250	0,27
2 690	Forterra PLC	10 711	10 490	0,17
200	Games Workshop Group PLC	11 165	10 585	0,17
570	GlaxoSmithKline PLC	14 928	14 797	0,24
3 020	Hastings Group Holdings PLC	10 949	9 826	0,16
4 050	Hays PLC	11 853	9 871	0,16
1 460	International Consolidated Airlines Group SA	15 740	15 708	0,26
1 600	Jupiter Fund Management PLC	9 673	8 223	0,14

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
6 630	LXI REIT plc	13 105	13 908	0,23
150	Next PLC	13 449	10 422	0,17
1 660	Numis Corp. PLC	8 892	6 921	0,11
1 480	Pagegroup PLC	13 065	11 615	0,19
970	PayPoint PLC	13 982	13 661	0,23
1 720	Playtec Plc	12 898	11 528	0,19
2 610	QinetiQ Group PLC	12 331	13 013	0,21
4 380	Redde PLC	12 971	12 963	0,21
540	RELX PLC	14 593	15 196	0,25
1 390	Rightmove PLC	10 702	10 460	0,17
660	Smith & Nephew PLC	15 384	16 821	0,28
790	Softcat PLC	9 396	8 087	0,13
980	SSP Group Plc	11 561	11 045	0,18
1 440	Synthomer PLC	11 571	8 960	0,15
1 270	Tate & Lyle PLC	14 529	14 592	0,24
7 910	The Renewables Infrastructure Group Ltd.	14 968	15 588	0,26
190	Unilever PLC	13 590	13 590	0,22
4 450	Watkin Jones PLC	15 162	15 920	0,26
430	WH Smith PLC	14 358	12 876	0,21
		485 346	472 217	7,75
	Actions canadiennes			
57 000	ECN Capital Corp.	198 340	196 650	3,24
	Actions danoises			
110	Coloplast A/S	13 657	13 929	0,23
130	DFDS A/S	7 575	7 134	0,12
700	H+H International A/S	15 140	13 918	0,23
130	Novo Nordisk A/S	7 698	8 106	0,13
390	Per Aarsleff Holding A/S	17 125	16 115	0,27
130	Royal Unibrew A/S	13 027	12 217	0,20
130	Topdanmark A/S	7 894	8 244	0,14
390	Tryg A/S	12 421	13 379	0,22
		94 537	93 042	1,54

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions européennes				
140	ACS Actividades de Construccion y Servicios SA	7 244	7 403	0,12
50	Adidas AG	15 365	14 255	0,23
140	Ageas	9 449	8 600	0,14
60	Amadeus Fire AG	8 963	7 643	0,13
140	ASR Nederland NV	8 507	7 567	0,12
540	BE Semiconductor Industries NV	14 676	15 596	0,26
540	Bolsas y Mercados Espanoles SHMSF SA	21 515	20 527	0,34
50	Christian Dior SE	25 676	26 094	0,43
140	Cie Plastic Omnium SA	5 796	4 414	0,07
250	Coca-Cola European Partners PLC	15 477	15 693	0,26
540	Deutsche Lufthansa AG	16 562	16 627	0,27
540	Enagas SA	19 164	19 953	0,33
140	Euronext NV	11 445	11 007	0,18
470	Evotec AG	14 963	12 757	0,21
2 740	Faes Farma SA	15 302	13 156	0,22
140	Gaztransport Et Technigaz SA	13 577	14 694	0,24
740	Grand City Properties SA	24 156	21 918	0,36
60	Hannover Rueck SE	10 950	11 038	0,18
2 210	Italgas SpA	15 464	17 257	0,28
140	Kaufman & Broad SA	7 840	7 309	0,12
740	Koninklijke Ahold NV	23 113	25 533	0,42
540	Metropole Television SA	13 565	11 850	0,20
140	Neste Oyj	15 174	14 740	0,24
890	Red Electrica Corp. SA	24 905	27 119	0,45
890	Repsol SA	21 900	20 142	0,33
250	Rothschild & Co.	13 148	12 055	0,20
140	Safran SA	23 698	23 064	0,38
50	Sofina SA	13 020	12 957	0,21
140	Talanx AG	6 728	6 521	0,11
540	Tieto OYJ	21 695	19 902	0,33
140	Total SA	10 956	10 105	0,17
140	UCB SA	16 019	15 602	0,26
140	Vidrala SA	15 662	16 171	0,27
140	Vinci SA	16 739	15 760	0,26
140	Warehouses De Pauw CVA	23 962	25 208	0,42
140	Wolters Kluwer NV	10 934	11 282	0,19
		553 309	541 519	8,93

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions japonaises				
200	Arcs Co., Ltd.	6 622	6 089	0,10
100	Asahi Group Holdings Ltd.	5 513	5 309	0,09
300	Astellas Pharma Inc.	6 325	5 229	0,09
400	Avex Group Holdings Inc.	7 338	6 939	0,11
1 000	Broadleaf Co., Ltd.	7 888	6 628	0,11
300	Brother Industries Ltd.	7 186	6 085	0,10
200	Capcom Co., Ltd.	5 661	5 402	0,09
200	Daiho Corp.	8 793	8 817	0,15
200	Daiwa House Industry Co., Ltd.	8 100	8 700	0,14
100	Daiwabo Holdings Co., Ltd.	7 205	6 342	0,10
200	DTS Corp.	9 260	8 730	0,14
300	Hakuhodo DY Holdings Inc.	6 384	5 876	0,10
900	Haseko Corp.	14 345	12 927	0,21
200	Heiwa Corp.	5 713	5 551	0,09
200	Honda Motor Co., Ltd.	7 559	7 199	0,12
100	Hoya Corp.	8 135	8 226	0,14
400	Isuzu Motors Ltd.	7 401	7 703	0,13
200	Japan Airlines Co., Ltd.	9 529	9 678	0,16
200	Japan Post Insurance Co., Ltd.	6 435	6 335	0,10
300	JFE Holdings Inc.	8 203	6 555	0,11
300	Keihin Corp.	7 572	6 880	0,11
200	Kirin Holdings Co., Ltd.	6 207	5 717	0,09
200	Kobe Bussan Co., Ltd.	6 971	8 071	0,13
300	KOMEDA Holdings Co., Ltd.	7 797	8 073	0,13
500	Konica Minolta Inc.	6 607	6 174	0,10
100	Lawson Inc.	8 575	8 643	0,14
900	Marubeni Corp.	9 727	8 645	0,14
900	MCJ Co., Ltd.	9 312	7 421	0,12
900	Mitsubishi Chemical Holdings Corp.	10 032	9 319	0,15
200	Mitsubishi Corp.	7 194	7 511	0,12
300	Mitsui & Co., Ltd.	6 416	6 307	0,10
300	Mitsui Matsushima Holdings Co., Ltd.	6 022	5 081	0,08
3 600	Mizuho Financial Group Inc.	8 068	7 624	0,13

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions japonaises				
300	Nikon Corp.	6 839	6 100	0,10
200	Nippon Carbon Co., Ltd.	13 774	10 011	0,16
200	Nippon Telegraph & Telephone Corp.	10 224	11 148	0,18
200	Nissan Chemical Industries Ltd.	13 092	14 326	0,24
300	Nojima Corp.	9 141	8 301	0,14
200	NTT DOCOMO Inc.	5 938	6 150	0,10
200	Park24 Co., Ltd.	6 995	6 002	0,10
1 200	Pharma Foods International Co., Ltd.	8 583	7 700	0,13
300	SAMTY Co., Ltd.	5 248	4 690	0,08
200	Sankyu Inc.	12 774	12 374	0,20
200	SCSK Corp.	10 826	9 675	0,16
200	Shinagawa Refractories Co., Ltd.	9 943	9 352	0,15
900	Shinoken Group Co., Ltd.	10 056	7 633	0,13
200	Showa Denko KK	10 820	8 133	0,13
500	Solasto Corp.	7 666	6 827	0,11
200	Sony Corp.	13 981	13 247	0,22
200	Sony Financial Holdings Inc.	5 689	5 111	0,08
200	Starts Corp. Inc.	6 179	6 056	0,10
200	Subaru Corp.	6 522	5 870	0,10
1 000	Sumitomo Mitsui Construction Co., Ltd.	8 438	8 307	0,14
200	Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	10 100	9 066	0,15
900	Sun Frontier Fudousan Co., Ltd.	12 383	11 909	0,20
500	Systema Corp.	7 816	7 922	0,13
300	T&D Holdings Inc.	6 317	4 772	0,08
200	Takeuchi Manufacturing Co., Ltd.	5 736	4 213	0,07
300	Teijin Ltd.	7 071	6 555	0,11
200	T-Gaia Corp.	5 640	5 166	0,09
400	The Kansai Electric Power Co. Inc.	7 874	8 208	0,14
300	Tobishima Corp.	5 925	5 201	0,09
700	Tokyo Steel Manufacturing Co., Ltd.	8 078	7 748	0,13
200	Toshiba TEC Corp.	7 298	6 375	0,11
100	Towa Pharmaceutical Co., Ltd.	10 011	9 538	0,16
100	Trend Micro Inc/Japan	7 523	7 424	0,12
200	Ulvac Inc.	9 164	7 934	0,13
200	Valor Holdings Co., Ltd.	6 379	6 581	0,11
100	Yaoko Co., Ltd.	7 359	7 462	0,12
		561 497	522 873	8,61
Actions néo-zélandaises				
2 890	Air New Zealand Ltd.	7 493	8 201	0,14
590	Fisher & Paykel Healthcare Corp Ltd.	7 129	7 021	0,12
2 220	SKYCITY Entertainment Group Ltd.	7 355	7 214	0,12
2 200	Spark New Zealand Ltd.	7 769	8 358	0,14
		29 746	30 794	0,52

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions norvégiennes				
140	Salmar ASA	9 865	9 448	0,16
560	Telenor ASA	14 064	14 789	0,24
		23 929	24 237	0,40
Actions suédoises				
2 320	Ahlsell AB	15 870	18 590	0,31
140	Avanza Bank Holding AB	9 510	9 121	0,15
880	Axfood AB	20 928	20 532	0,34
1 770	Betsson AB	18 294	19 872	0,33
250	BioGaia AB	14 029	12 197	0,20
880	Castellum AB	20 251	22 108	0,36
2 320	Dios Fastigheter AB	18 988	20 107	0,33
1 490	Granges AB	20 754	18 448	0,30
740	Hembla AB	17 213	16 844	0,28
140	Lifco AB	7 611	7 052	0,12
1 490	Mycronic AB	22 394	27 064	0,45
140	Nolato AB	9 604	7 891	0,13
550	Swedish Orphan Biovitrum AB	17 261	16 326	0,27
		212 707	216 152	3,57
Actions suisses				
140	Galenica AG	9 810	8 375	0,14
1 150	Mobilezone Holding AG	16 969	17 202	0,28
140	Novartis AG	15 858	16 218	0,27
20	Swisscom AG	12 550	13 002	0,21
10	Vetropack Holding AG	27 272	28 088	0,46
		82 459	82 885	1,36
Actions américaines				
3 600	iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	545 524	597 166	9,84
4 000	iShares JP Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	559 554	567 411	9,35
		1 105 078	1 164 577	19,19
Total des placements détenus		3 515 903 \$	3 508 210 \$	57,82

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Placements vendus à découvert				
Actions australiennes				
(810)	ALS Ltd.	(6 204) \$	(5 279) \$	(0,09)
(670)	APA Group	(5 658)	(5 475)	(0,09)
(570)	Bank of Queensland Ltd.	(5 260)	(5 315)	(0,09)
(860)	Bega Cheese Ltd.	(4 981)	(4 076)	(0,07)
(1 150)	Boral Ltd.	(5 759)	(5 461)	(0,09)
(80)	Commonwealth Bank of Australia	(5 162)	(5 567)	(0,09)
(1 500)	Fortescue Metals Group Ltd.	(5 544)	(6 042)	(0,10)
(490)	InvoCare Ltd.	(5 521)	(4 852)	(0,08)
(460)	LendLease Group	(6 569)	(5 143)	(0,08)
(220)	National Australia Bank Ltd.	(5 235)	(5 090)	(0,08)
(960)	Nufarm Ltd/Australia	(5 313)	(5 500)	(0,09)
(800)	Oil Search Ltd.	(6 036)	(5 506)	(0,09)
(900)	Origin Energy Ltd.	(6 268)	(5 598)	(0,09)
(540)	QBE Insurance Group Ltd.	(5 732)	(5 243)	(0,09)
(1 120)	Reliance Worldwide Corp Ltd.	(5 147)	(4 791)	(0,08)
(1 380)	Scentre Group	(5 093)	(5 174)	(0,09)
(280)	SEEK Ltd.	(4 945)	(4 554)	(0,08)
(1 610)	Stockland	(5 886)	(5 448)	(0,09)
(410)	Suncorp Group Ltd.	(5 296)	(4 978)	(0,08)
(1 220)	Tabcorp Holdings Ltd.	(5 306)	(5 031)	(0,08)
(1 150)	The Star Entertainment Grp Ltd.	(5 088)	(5 041)	(0,08)
(360)	Treasury Wine Estates Ltd	(5 142)	(5 122)	(0,08)
		(121 145)	(114 286)	(1,88)
Actions britanniques				
(110)	ASOS PLC	(9 891)	(4 360)	(0,07)
(1 770)	Balfour Beatty PLC	(8 118)	(7 682)	(0,13)
(140)	British American Tobacco PLC	(7 572)	(6 093)	(0,10)
(2 300)	Cairn Energy PLC	(7 831)	(6 006)	(0,10)
(1 980)	Capital & Counties Properties PLC	(8 609)	(7 966)	(0,13)
(190)	Clarkson PLC	(8 082)	(6 285)	(0,10)
(780)	CVS Group PLC	(10 108)	(8 983)	(0,15)
(2 020)	CYBG PLC	(8 819)	(6 372)	(0,10)
(1 070)	Dairy Crest Group PLC	(8 264)	(7 865)	(0,13)
(1 070)	De La Rue PLC	(8 491)	(7 879)	(0,13)
(250)	Dechra Pharmaceuticals PLC	(9 185)	(9 009)	(0,15)
(1 410)	DS Smith PLC	(9 410)	(7 347)	(0,12)
(2 310)	Equiniti Group PLC	(8 759)	(8 707)	(0,14)
(1 170)	Essentra PLC	(7 639)	(6 974)	(0,11)
(1 600)	Glencore PLC	(8 484)	(8 115)	(0,13)
(2 710)	Greencore Group PLC	(8 763)	(8 407)	(0,14)
(1 070)	Greene King PLC	(9 091)	(9 835)	(0,16)
(480)	Hill & Smith Holdings PLC	(8 619)	(10 028)	(0,17)
(760)	HSBC Holdings PLC	(8 467)	(8 559)	(0,14)
(1 010)	Investec PLC	(8 631)	(7 756)	(0,13)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(1 880)	Kingfisher PLC	(7 997)	(6 791)	(0,11)
(850)	Lancashire Holdings Ltd.	(8 683)	(8 953)	(0,15)
(1 770)	Majestic Wine PLC	(8 070)	(7 611)	(0,13)
(2 880)	Melrose Industries PLC	(8 875)	(8 215)	(0,14)
(1 410)	Merlin Entertainments PLC	(8 420)	(7 794)	(0,13)
(2 050)	Mitchells & Butlers PLC	(9 074)	(9 186)	(0,15)
(620)	Ocado Group PLC	(8 210)	(8 527)	(0,14)
(1 010)	On the Beach Group PLC	(7 520)	(5 908)	(0,10)
(560)	Pearson PLC	(8 584)	(9 148)	(0,15)
(1 040)	Provident Financial PLC	(9 376)	(10 411)	(0,17)
(2 160)	PZ Cussons PLC	(8 296)	(8 002)	(0,13)
(200)	Rathbone Brothers PLC	(8 021)	(8 154)	(0,13)
(820)	Sanne Group PLC	(8 221)	(8 294)	(0,14)
(850)	Smart Metering Systems PLC	(8 835)	(7 769)	(0,13)
(1 310)	Sophos Group PLC	(8 850)	(8 634)	(0,14)
(800)	Standard Chartered PLC	(8 098)	(8 486)	(0,14)
(2 160)	Stobart Group Ltd.	(7 764)	(5 430)	(0,09)
(310)	The Weir Group PLC	(8 262)	(7 005)	(0,12)
(500)	Travis Perkins PLC	(8 807)	(9 314)	(0,15)
(750)	United Utilities Group PLC	(9 305)	(9 612)	(0,16)
		(342 101)	(317 472)	(5,23)
	Actions danoises			
(50)	ALK-Abello A/S	(10 218)	(10 046)	(0,17)
(320)	Bang & Olufsen A/S	(8 640)	(5 954)	(0,10)
(190)	Jyske Bank A/S	(10 227)	(9 353)	(0,15)
(110)	Orsted A/S	(9 512)	(10 031)	(0,17)
(110)	Schouw & Co A/S	(11 709)	(11 180)	(0,18)
		(50 306)	(46 564)	(0,77)
	Actions européennes			
(650)	AIXTRON SE	(10 011)	(8 542)	(0,14)
(950)	Altran Technologies SA	(11 240)	(10 401)	(0,17)
(110)	Anheuser-Busch InBev SA/NV	(11 831)	(9 920)	(0,16)
(890)	Autogrill SpA	(11 452)	(10 238)	(0,17)
(1 650)	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	(12 691)	(11 955)	(0,20)
(280)	Bekaert SA	(9 916)	(9 217)	(0,15)
(600)	Brunel International NV	(10 131)	(10 241)	(0,17)
(540)	Buzzi Unicem SpA	(13 852)	(12 681)	(0,21)
(2 020)	Cairo Communication SpA	(9 756)	(10 782)	(0,18)
(390)	Carrefour SA	(9 761)	(9 089)	(0,15)
(890)	Caverion OYJ	(7 816)	(7 081)	(0,12)
(340)	Chargeurs SA	(9 756)	(8 928)	(0,15)
(1 410)	Dalata Hotel Group PLC	(9 918)	(10 435)	(0,17)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(890)	Deutsche Bank AG	(12 090)	(9 692)	(0,16)
(890)	DIC Asset AG	(12 729)	(12 617)	(0,21)
(650)	Elior Group	(12 443)	(13 268)	(0,22)
(110)	Erste Group Bank AG	(5 930)	(4 995)	(0,08)
(230)	Eurocommercial Properties NV	(10 596)	(9 699)	(0,16)
(890)	Europcar Mobility Group	(10 832)	(10 941)	(0,18)
(100)	Fnac Darty SA	(8 852)	(8 925)	(0,15)
(650)	Fugro NV	(10 823)	(7 666)	(0,13)
(260)	GEA Group AG	(10 588)	(9 144)	(0,15)
(540)	Glanbia PLC	(12 388)	(13 842)	(0,23)
(110)	Ingenico Group	(10 751)	(8 517)	(0,14)
(290)	IPSOS	(9 756)	(9 310)	(0,15)
(240)	JCDecaux SA	(10 659)	(9 198)	(0,15)
(2 360)	Koninklijke BAM Groep NV	(10 877)	(9 273)	(0,15)
(2 390)	Mediaset SpA	(9 846)	(10 250)	(0,17)
(240)	Metso OYJ	(9 994)	(8 590)	(0,14)
(150)	Nexity SA	(9 703)	(9 237)	(0,15)
(1 650)	Nokia OYJ	(12 127)	(12 972)	(0,21)
(410)	Ontex Group NV	(10 792)	(11 124)	(0,18)
(340)	Raiffeisen Bank International AG	(13 096)	(11 798)	(0,19)
(650)	Rexel SA	(11 204)	(9 448)	(0,16)
(340)	RWE AG	(9 726)	(10 078)	(0,17)
(540)	SAF-Holland SA	(10 461)	(9 453)	(0,16)
(50)	SEB SA	(9 510)	(8 815)	(0,15)
(360)	SEB SA Subscription Receipts	(10 155)	(9 402)	(0,15)
(540)	Siemens Gamesa Renewable Energy SA	(8 775)	(8 980)	(0,15)
(410)	SPIE SA	(8 899)	(7 427)	(0,12)
(140)	Takeaway.com NV	(9 920)	(12 755)	(0,21)
(340)	Tarkett SA	(10 373)	(9 311)	(0,15)
(540)	thyssenkrupp AG	(14 953)	(12 644)	(0,21)
(2 600)	Tubacex SA	(12 023)	(10 160)	(0,17)
(110)	Umicore SA	(7 101)	(5 994)	(0,10)
(2 360)	Unione di Banche Italiane SpA	(10 258)	(9 343)	(0,15)
(260)	Uniper SE	(10 051)	(9 184)	(0,15)
(230)	Vastned Retail NV	(11 507)	(11 360)	(0,19)
(230)	Wereldhave NV	(10 056)	(9 775)	(0,16)
(190)	Zalando SE	(9 127)	(6 664)	(0,11)
(810)	Zumtobel Group AG	(9 852)	(9 002)	(0,15)
		(536 954)	(500 363)	(8,25)
	Actions japonaises			
(1 600)	Aiful Corp.	(5 755)	(5 173)	(0,09)
(200)	Asics Corp.	(3 819)	(3 495)	(0,06)
(300)	Belluna Co., Ltd.	(4 166)	(3 735)	(0,06)
(100)	Benesse Holdings Inc.	(3 722)	(3 480)	(0,06)
(500)	Chugoku Marine Paints Ltd.	(5 441)	(5 640)	(0,09)
(100)	Coca-Cola West Co., Ltd.	(3 655)	(4 085)	(0,07)
(500)	COLOPL Inc.	(4 426)	(4 688)	(0,08)
(900)	Concordia Financial Group Ltd.	(5 412)	(4 723)	(0,08)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(1 200)	COOKPAD Inc.	(5 645)	(4 447)	(0,07)
(100)	Fancl Corp.	(3 547)	(3 491)	(0,06)
(200)	Fujitsu General Ltd.	(3 811)	(3 502)	(0,06)
(700)	Futaba Industrial Co., Ltd.	(5 018)	(4 797)	(0,08)
(1 100)	Gree Inc.	(6 190)	(5 951)	(0,10)
(200)	Hitachi Chemical Co., Ltd.	(4 115)	(4 129)	(0,07)
(1 100)	Hitachi Zosen Corp.	(5 340)	(4 569)	(0,08)
(800)	Hokuetsu Kishu Paper Co., Ltd.	(5 325)	(4 964)	(0,08)
(100)	House Foods Group Inc.	(4 157)	(4 695)	(0,08)
(400)	Hulic Co., Ltd.	(4 851)	(4 900)	(0,08)
(400)	Ibiden Co., Ltd.	(7 033)	(7 700)	(0,13)
(1 200)	Ichigo Inc.	(5 307)	(4 761)	(0,08)
(800)	IDOM Inc.	(4 936)	(3 631)	(0,06)
(600)	Itoham Yonekyu Holdings Inc.	(5 126)	(4 947)	(0,08)
(200)	Japan Petroleum Exploration Co., Ltd.	(5 586)	(4 905)	(0,08)
(400)	Kadokawa Dwango Corp.	(5 878)	(5 740)	(0,09)
(200)	Kansai Paint Co., Ltd.	(4 004)	(5 258)	(0,09)
(200)	Kawasaki Heavy Industries Ltd.	(6 190)	(5 850)	(0,10)
(300)	Kawasaki Kisen Kaisha Ltd.	(5 412)	(5 055)	(0,08)
(200)	Keikyu Corp.	(3 973)	(4 469)	(0,07)
(800)	Kenedix Inc.	(5 061)	(4 686)	(0,08)
(200)	Koa Corp.	(3 561)	(3 218)	(0,05)
(200)	Komatsu Ltd.	(6 807)	(5 883)	(0,10)
(100)	Kotobuki Spirits Co., Ltd.	(4 985)	(5 279)	(0,09)
(500)	Kumiai Chemical Industry Co., Ltd.	(4 182)	(4 029)	(0,07)
(100)	Lasertec Corp.	(3 687)	(3 485)	(0,06)
(900)	Leopalace21 Corp.	(5 040)	(4 880)	(0,08)
(100)	LINE Corp.	(3 906)	(4 695)	(0,08)
(100)	Makita Corp.	(5 253)	(4 856)	(0,08)
(200)	Meidensha Corp.	(3 700)	(3 440)	(0,06)
(100)	Milbon Co., Ltd.	(5 718)	(5 559)	(0,09)
(200)	MISUMI Group Inc.	(5 259)	(5 768)	(0,10)
(200)	Mitsubishi Estate Co., Ltd.	(4 211)	(4 302)	(0,07)
(400)	Mitsui E&S Holdings Co., Ltd.	(5 798)	(5 124)	(0,08)
(200)	Mitsui OSK Lines Ltd.	(6 193)	(5 967)	(0,10)
(100)	NH Foods Ltd.	(4 873)	(5 142)	(0,08)
(400)	Nichicon Corp.	(4 220)	(3 960)	(0,07)
(1 600)	Nippon Denko Co., Ltd.	(4 862)	(4 338)	(0,07)
(100)	Nippon Gas Co., Ltd.	(4 788)	(4 962)	(0,08)
(100)	Nippon Paint Holdings Co., Ltd.	(4 675)	(4 676)	(0,08)
(200)	Nippon Paper Industries Co., Ltd.	(4 764)	(4 887)	(0,08)
(100)	Nippon Shinyaku Co., Ltd.	(8 893)	(8 693)	(0,14)
(200)	Nippon Yusen KK	(4 297)	(4 206)	(0,07)
(400)	Nishi-Nippon Financial Holdings Inc.	(5 469)	(4 765)	(0,08)
(400)	Nissin Electric Co., Ltd.	(4 087)	(3 994)	(0,07)
(900)	Nomura Holdings Inc.	(5 486)	(4 710)	(0,08)
(200)	Nomura Real Estate Holdings Inc.	(5 060)	(5 012)	(0,08)
(200)	Olympus Corp.	(8 645)	(8 394)	(0,14)
(500)	Onward Holdings Co., Ltd.	(3 986)	(3 675)	(0,06)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
(200)	Resorttrust Inc.	(4 172)	(4 007)	(0,07)
(400)	Sanden Holdings Corp.	(4 861)	(3 706)	(0,06)
(400)	Sega Sammy Holdings Ltd.	(7 230)	(7 641)	(0,13)
(1 400)	Takara Leben Co., Ltd.	(5 108)	(5 258)	(0,09)
(200)	Takashimaya Co., Ltd.	(4 297)	(3 492)	(0,06)
(700)	Tamura Corp.	(5 315)	(4 649)	(0,08)
(500)	The Chiba Bank Ltd.	(4 208)	(3 818)	(0,06)
(400)	The Chugoku Bank Ltd.	(4 824)	(4 611)	(0,08)
(500)	The Iyo Bank Ltd.	(3 917)	(3 606)	(0,06)
(100)	Tokyo Ohka Kogyo Co., Ltd.	(3 769)	(3 672)	(0,06)
(900)	Tokyu Fudosan Holdings Corp.	(6 716)	(6 066)	(0,10)
(300)	Topcon Corp.	(6 167)	(5 458)	(0,09)
(100)	Tsumura & Co.	(4 074)	(3 799)	(0,06)
(300)	W-Scope Corp.	(4 547)	(4 372)	(0,07)
(200)	Yamato Kogyo Co., Ltd.	(7 026)	(6 400)	(0,11)
(200)	Yamazaki Baking Co., Ltd.	(5 188)	(5 735)	(0,09)
		(366 725)	(351 655)	(5,85)
	Actions néo-zélandaises			
(800)	Auckland International Airport Ltd.	(4 946)	(5 258)	(0,09)
	Actions norvégiennes			
(2 060)	BW LPG Ltd.	(11 045)	(8 474)	(0,14)
(1 840)	Nordic Semiconductor ASA	(10 716)	(8 384)	(0,14)
(2 240)	Odfjell Drilling Ltd.	(9 881)	(7 311)	(0,12)
(630)	Subsea 7 SA	(10 583)	(8 372)	(0,14)
		(42 225)	(32 541)	(0,54)
	Actions suédoises			
(550)	BillerudKorsnas AB	(9 330)	(8 924)	(0,15)
(290)	Oriflame Holding AG	(9 551)	(8 836)	(0,15)
(2 720)	Ratos AB	(9 910)	(9 739)	(0,16)
(840)	Svenska Handelsbanken AB	(12 487)	(12 700)	(0,21)
(840)	Telefonaktiebolaget LM Ericsson	(9 460)	(10 067)	(0,17)
		(50 738)	(50 266)	(0,84)

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Inventaire du portefeuille (suite)

31 décembre 2018

Nombre d'actions/ valeur nominale	Description	Produit/ Coût	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions suisses				
(270)	ams AG	(12 264)	(8 595)	(0,14)
(110)	Basilea Pharmaceutica	(7 128)	(6 172)	(0,10)
(650)	Credit Suisse Group AG	(11 348)	(9 708)	(0,16)
(1 180)	EFG International AG	(10 914)	(9 497)	(0,16)
(110)	LafargeHolcim Ltd.	(6 675)	(6 119)	(0,10)
(180)	Leonteq AG	(10 912)	(10 487)	(0,17)
(650)	UBS Group AG	(12 179)	(10 975)	(0,18)
		(71 420)	(61 553)	(1,01)
Total des placements vendus à découvert		(1 586 560)	\$ (1 479 958)	\$ (24,46)
Total des placements détenus		3 515 903	\$ 3 508 210	\$ 57,82
Total des placements vendus à découvert		(1 586 560)	(1 479 958)	(24,46)
Commissions et autres frais de transaction du portefeuille		(1 447)	–	–
Montant net des placements détenus		<u>1 927 896</u>	\$ 2 028 252	\$ 33,36
Perte latente sur les contrats de change à terme			(56 208)	(0,93)
Autres actifs, montant net			4 097 788	67,57
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			6 069 832	\$ 100,00

Se reporter aux notes complémentaires.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

1. Renseignements généraux

Le Fonds alternatif international EHP Protection (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 20 juin 2018, modifiée et retraitée en date du 10 août 2018 (la « convention de fiducie »). Le Fonds est considéré comme un émetteur assujéti et est soumis au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Le Fonds a commencé à exercer des activités le 10 août 2018. Le siège social du Fonds est situé au 45, avenue Hazelton, bureau B, Toronto (Ontario) Canada M5R 2E3.

EdgeHill Partners, société en nom collectif constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, est le gestionnaire des placements, gestionnaire et gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire des placements »). Le gestionnaire des placements exerce des fonctions de gestion pour le compte du Fonds, notamment la gestion des placements du portefeuille du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif, quelle que soit la conjoncture ou l'orientation générale du marché, qui présente une faible corrélation avec les marchés des titres de participation des pays étrangers développés. Le Fonds utilise des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies visant des positions acheteur et vendeur sur des titres de participation, des stratégies de neutralité par rapport aux marchés des titres de participation et des stratégies visant des positions acheteur et vendeur sur des titres de crédit, en investissant, dans le cadre de la réalisation de ces stratégies, dans des titres de marchés internationaux développés, des FNB de titres à revenu fixe, des FNB de titres de participation et des contrats dérivés à terme sur titres du Trésor. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets, ou même davantage, dans des titres d'émetteurs étrangers.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des OPC soient diversifiés et relativement liquides et que les OPC soient gérés de façon adéquate. Nous entendons gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit fournit une description des dispenses accordées au Fonds en vertu des dispositions du Règlement 81-102, et/ou une description de l'activité générale de placement.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

1. Renseignements généraux (suite)

Dispenses pour les fonds de placement alternatifs

Le Fonds a obtenu les dispenses suivantes en vertu du Règlement 81-102 :

- a) le paragraphe 2.1 (1), pour permettre au Fonds d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul et même émetteur;
- b) pour permettre au Fonds d'acheter, vendre ou utiliser des dérivés spécifiques et/ou des titres assimilables à un titre d'emprunt autrement que conformément aux paragraphes 2.7(1), (2) et (3), et aux articles 2.8 et 2.11;
- c) l'article 2.6 permet au Fonds d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement au-delà des limites établies à l'alinéa 2.6(a) et d'octroyer une sûreté sur ses actifs relativement à un tel emprunt;
- d) l'alinéa 2.6.1(1)(c) et les paragraphes 2.6.1(2) et (3) pour permettre au Fonds d'emprunter des titres d'un agent prêteur pour vendre des titres à découvert dans les limites prescrites;
- e) l'article 6.8, pour permettre au Fonds de déposer auprès du prêteur des actifs sur lesquels il a constitué une sûreté dans le cadre de l'emprunt de trésorerie susmentionné;
- f) l'article 7.1, pour permettre au Fonds de verser, ou de conclure des contrats qui l'obligeraient à verser une rémunération déterminée en fonction du rendement du Fonds basé sur le rendement total cumulatif du Fonds pour la période ayant commencé immédiatement après la dernière période pour laquelle la rémunération au rendement a été versée.

2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont indiquées ci-dessous :

- a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, le Fonds a appliqué ces normes de manière uniforme.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les états financiers ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), lesquels sont présentés à la juste valeur.

b) Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par le gestionnaire des placements et leur publication a été autorisée le 29 mars 2019.

c) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie d'évaluation et la monnaie fonctionnelle du Fonds sont le dollar canadien et les états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés dans l'état du résultat global à titre de pertes nettes de change.

Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global à titre de profits nets réalisés sur les actifs et passifs financiers à la JVRN ou dans la variation nette de la plus-value latente sur les actifs et passifs financiers à la JVRN.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Norme comptable récente

IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »)

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui a remplacé la Norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 emploie une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les nombreuses règles de l'IAS 39. La méthode énoncée par l'IFRS 9 repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La nouvelle norme impose une méthode de dépréciation unique au lieu des méthodes multiples de l'IAS 39. En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9. La norme révisée ajoute des indications relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers.

L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et a été adoptée par le Fonds dès le début de ses activités, le 10 août 2018.

e) Actifs financiers et passifs financiers

i) Classement

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance et de capitaux propres, de même que dans des dérivés, à titre d'actifs financiers ou de passifs financiers à la JVRN. Le Fonds classe ses placements à la JVRN en se fondant sur son modèle économique de gestion de ces actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Le portefeuille de placements est géré et sa performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, ni détenu à la fois pour percevoir des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations à la juste valeur, dont il se sert pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont classés et évalués au coût amorti. Ces autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés et ils sont évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actualisée du montant du rachat et sont considérées à titre de reliquat.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets réalisés et les variations des profits et pertes latents découlant de modifications de la juste valeur de la catégorie des actifs financiers ou des passifs financiers à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global à titre de profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs et passifs financiers à la JVRN et de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs et passifs financiers à la JVRN dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont visés par une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Lorsque le Fonds achète une option ou un bon de souscription, un montant égal à la juste valeur, qui est fondée sur la prime payée, est comptabilisé à titre d'actif. Lorsque le Fonds vend une option, un montant égal à la juste valeur, qui est fondée sur la prime reçue par le Fonds, est comptabilisé à titre de passif. Lors de la liquidation d'une option ou d'un bon de souscription, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, déduction faite des commissions de courtage, ou encore le montant intégral de la prime si la valeur de l'option est nulle à l'expiration, est comptabilisé à titre de profit réalisé ou de perte réalisée et est présenté dans l'état du résultat global à titre de profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs et passifs financiers à la JVRN.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les dividendes reçus sur les actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de produits tirés de dividendes, avant les retenues d'impôt à la source, lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi. Les dividendes déclarés sur les titres vendus à découvert sont comptabilisés à titre de charge de dividendes à la date ex-dividende. Les montants qui n'ont pas encore été reçus ou payés sont inclus dans l'état de la situation financière à titre de dividendes à recevoir et de dividendes à payer sur les titres vendus à découvert, respectivement. Les intérêts aux fins des distributions gagnés sur les titres de créance à la JVRN sont comptabilisés dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

iii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument, incluant les bons de souscription, en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours. Le Fonds évalue les instruments cotés sur un marché actif au dernier cours vendeur ou au cours de clôture, lorsque ce dernier s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, la direction détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des transactions des porteurs de parts et des transactions connexes.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession sont établis en fonction du coût moyen des placements. Les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

g) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds détient un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et aux pertes liés à des instruments financiers à la JVRN.

h) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en dépôt et des dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à l'acquisition.

i) Montant à payer à l'égard des placements acquis/montant à recevoir à l'égard des placements vendus

Le montant à recevoir à l'égard des placements vendus et le montant à payer à l'égard des placements acquis ayant fait l'objet de contrats sont comptabilisés dans l'état de la situation financière selon le montant à recevoir ou à payer.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le Fonds émet plusieurs catégories de parts rachetables, lesquelles sont rachetables au gré du porteur et ne sont pas assorties des mêmes attributs, de sorte qu'elles sont classées à titre de passifs financiers. Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative par part à la date du rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont calculés selon la même méthode.

k) Répartition des produits

Les produits, les charges (autres que les frais de gestion et la rémunération au rendement) et les gains (pertes) en capital réalisés et latents (sauf sur les contrats à terme utilisés pour couvrir les parts de catégorie UF), sont répartis entre les différentes catégories de parts proportionnellement aux montants qui ont été investis. Les profits (pertes) réalisés et latents attribuables aux contrats de change à terme utilisés pour couvrir l'exposition en dollars américains attribuable aux parts de catégorie UF sont répartis aux porteurs des parts de catégorie UF. Pour plus de renseignements sur les frais de gestion et les honoraires liés au rendement, se reporter à la note 9.

l) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette catégorie ou série en circulation à la clôture de la période.

m) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, est obtenue en divisant l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, pour chaque catégorie. Pour obtenir plus de précisions, se reporter à la note 8.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

n) Impôt

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui sont payés ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche de revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant des gains en capital réalisés nets pour que le Fonds ne soit pas soumis à l'impôt.

Le Fonds doit effectuer des retenues d'impôt à la source sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Au 31 décembre 2018, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des pertes en capital reportées en avant et des pertes autres qu'en capital reportées en avant.

o) Commissions et autres frais de transaction du portefeuille

Les commissions et les autres frais de transaction du portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs financiers ou des passifs financiers à la JVRN. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux représentants, aux conseillers, aux courtiers et aux maisons de courtage. Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés dans l'état du résultat global à titre de charges. Pour obtenir plus de précisions sur les arrangements de paiements indirects au moyen de courtages, se reporter à la note 10.

3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés

Le Fonds détient les instruments dérivés suivants :

Contrats à terme

Le Fonds peut conclure divers contrats à terme dans le cadre de sa stratégie de placement. En général, un contrat à terme est un contrat normalisé conclu entre deux parties en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à un prix déterminé à une date ultérieure. Le Fonds peut utiliser des contrats à terme pour tirer parti des variations de valeur de titres de capitaux propres, de marchandises, de taux d'intérêt ou de monnaies étrangères, ou obtenir une couverture à l'égard de ces éléments. En cas de changement imprévu de la conjoncture du marché, les avantages prévus des contrats à terme pourraient ne pas être obtenus et une perte pourrait être réalisée. Le recours à des contrats à terme comporte le risque d'une corrélation imparfaite de l'évolution du prix des contrats à terme et de ceux des instruments ou marchandises sous-jacents.

Les contrats à terme sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme au 31 décembre 2018 qui se rapportent à la couverture de l'exposition en dollars américains liée aux parts de catégorie UF :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent (perte latente)
28 février 2019	USD	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3633 \$	201 305 \$	196 085 \$	5 220 \$

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme au 31 décembre 2018 qui se rapportent aux couvertures du portefeuille :

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Cours de change à terme	Prix du contrat	Montant notionnel	Profit latent (perte latente)
27 février 2019	AUD	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,9610 \$	(48 962)\$	(49 345)\$	383 \$
27 février 2019	CHF	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3929	(21 660)	(21 132)	(528)
27 février 2019	DKK	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,2101	(46 783)	(46 344)	(439)
27 février 2019	EUR	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,5681	(39 967)	(36 731)	(3 236)
27 février 2019	GBP	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,7433	(154 960)	(151 833)	(3 127)
27 février 2019	JPY	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,0125	(171 702)	(160 994)	(10 708)
27 février 2019	SEK	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,1543	(166 466)	(159 347)	(7 119)
27 février 2019	NOK	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,1579	8 513	8 152	361
27 février 2019	NZD	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,9150	(25 428)	(25 352)	(76)
27 février 2019	USD	La Banque de Nouvelle-Écosse	1,3633	(1 161 685)	(1 129 966)	(31 719)
Perte latente nette sur les contrats à terme						(56 208)\$

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers permettent d'effectuer une comparaison avec les instruments comptabilisés à l'état de la situation financière, mais n'indiquent pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs concernés ni la juste valeur actuelle des instruments et, par conséquent, n'indiquent pas l'exposition du Fonds au risque de crédit ou au risque de cours. Les instruments dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite de fluctuations des cours de marché ou des cours de change, selon leurs modalités. Le montant contractuel ou notionnel global des instruments financiers dérivés détenus, la mesure dans laquelle les instruments sont favorables ou non et donc le montant global de la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peuvent fluctuer sensiblement dans le temps.

Compensation d'instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui pourraient être admissibles à la compensation si de telles circonstances survenaient, au 31 décembre 2018. La colonne du montant net indique l'incidence nette éventuelle sur les états de la situation financière du Fonds si tous les montants étaient compensés.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

4. Instruments financiers dérivés (suite)

Actifs financiers au 31 décembre 2018	Montants compensés			Montants non compensés		
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant net des actifs financiers présenté à l'état de la situation financière	Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	Montant net
Contrats à terme, montant brut	5 220 \$	– \$	5 220 \$	(5 220) \$	– \$	– \$
Contrats à terme, montant net	744	(744)	–	–	–	–

Passifs financiers au 31 décembre 2018	Montants compensés			Montants non compensés		
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant net des passifs financiers présenté à l'état de la situation financière	Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	Montant net
Contrats à terme, montant net	(56 952) \$	744 \$	(56 208) \$	5 220 \$	– \$	(50 988) \$

5. Gestion des risques financiers

a) Facteurs de risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (incluant le risque de cours, le risque de change et le risque de taux d'intérêt).

Le Fonds est également exposé à des risques opérationnels, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque qu'une perte soit subie sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer le risque de perte de valeur de titres tenus en garde par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

La valeur des placements faisant partie du portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement par suite de changements touchant les taux d'intérêt, la conjoncture économique et les informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par le Fonds. Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Le gestionnaire des placements s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds en employant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés et en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché. Il peut également utiliser des produits dérivés pour couvrir certains risques. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire des placements maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité aux stratégies de placement établies du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur la valeur mobilière.

Aux termes de la politique de placement, le Fonds peut investir dans différents instruments financiers et mettre en œuvre différentes stratégies de placement en vue d'atteindre ses objectifs. Dans le cadre des pratiques de gestion des risques du Fonds, les activités de placement du Fonds font l'objet de restrictions à l'égard des placements, énoncés dans le prospectus simplifié du Fonds.

Le Fonds acquiert généralement des titres par les mécanismes normaux du marché. Les achats de titres dans d'autres circonstances seront uniquement permis lorsque le prix d'achat de ces titres correspond à peu près au cours du marché ou que les parties agissent sans lien de dépendance.

Le Fonds utilise différentes méthodes pour évaluer et pour gérer les divers types de risques auxquels il est exposé; ces méthodes sont expliquées ci-après.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. La valeur comptable des actifs du Fonds correspond au risque maximal de crédit auquel il est exposé.

La principale concentration du risque de crédit du Fonds découle des placements dans des instruments de créance et des dérivés connexes. La juste valeur de ces instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Au 31 décembre 2018, le Fonds n'avait pas de placements importants dans des instruments de créance. Pour plus de précisions concernant les dérivés, se reporter à la note 4.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

La trésorerie et les placements du Fonds sont pour l'essentiel détenus par La Banque de Nouvelle-Écosse (le « courtier principal »). La faillite ou l'insolvabilité du courtier principal pourrait faire en sorte que les droits du Fonds relativement à la trésorerie détenue par le courtier principal soient reportés à plus tard ou restreints. Le Fonds surveille ce risque en observant la qualité du crédit et la situation financière du courtier principal. À la date d'approbation des états financiers, la notation de crédit de La Banque de Nouvelle-Écosse s'établissait à A+.

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du courtier principal découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes avec un courtier principal. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actifs financiers faisant l'objet du privilège général s'élève à 7 645 708 \$. Les placements en trésorerie du Fonds sont détenus par des institutions financières dont la solvabilité est élevée.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la livraison de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds peut être exposé aux rachats quotidiens, contre trésorerie, de parts rachetables. Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant principalement dans des titres négociables et d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement liquidés dans des conditions normales du marché. Par ailleurs, le Fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Dans des circonstances exceptionnelles, le Fonds détient également la capacité de suspendre les rachats si l'intérêt de tous les porteurs de parts le justifie. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2018.

Selon la politique du Fonds, le gestionnaire des placements doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds.

Selon les attentes, les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne pose pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme.

iii) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctue en raison de la variation de variables du marché telles que les taux d'intérêt, les cours de change et les cours du marché. L'analyse de sensibilité qui suit montre l'effet qu'aurait eu une variation raisonnablement possible d'une variable pertinente du risque sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à chaque date de présentation de l'information financière. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de cours

Le risque de cours s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change). Le Fonds est principalement exposé au risque de cours du fait de ses placements dans des titres de capitaux propres.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire des placements vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles découlant des titres vendus à découvert peuvent être illimitées. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire des placements.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Le Fonds est principalement exposé au risque de cours du fait de ses placements dans des titres de capitaux propres et dans des dérivés connexes. Au 31 décembre 2018, si les cours sur les bourses respectives où ces titres sont négociés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 202 825 \$.

Le Fonds est également exposé au risque de cours du fait de la concentration de son portefeuille de placements, et il gère ce risque par un suivi quotidien du portefeuille afin d'assurer le respect des stratégies de placement énoncées dans le prospectus simplifié du Fonds.

b) Risque de change

Le Fonds détient des actifs tant monétaires que non monétaires libellés ou négociés en d'autres monnaies que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le risque de change survient lorsque la valeur des transactions futures et des actifs et des passifs libellés en d'autres monnaies fluctue par suite de variations des taux de change.

Le tableau ci-dessous résume les monnaies étrangères donnant lieu à une exposition importante du Fonds au 31 décembre 2018, en dollars canadiens. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux monnaies indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Monnaie	Exposition au risque de change (excluant la couverture attribuable à la catégorie UF)			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Exposition nette	Couverture	Total	Exposition nette	Couverture	Total
Euro	(40 888) \$	41 156 \$	268 \$	(2 044) \$	2 058 \$	14 \$
Livre sterling	(154 924)	154 745	(179)	(7 746)	7 737	(9)
Yen japonais	(172 206)	171 218	(988)	(8 610)	8 561	(49)
Dollar australien	(48 967)	48 978	11	(2 448)	2 449	1
Franc suisse	(21 665)	21 332	(333)	(1 083)	1 067	(16)
Couronne suédoise	(166 447)	165 886	(561)	(8 322)	8 294	(28)
Couronne danoise	(46 781)	46 478	(303)	(2 339)	2 324	(15)
Couronne norvégienne	8 513	(8 304)	209	426	(415)	11
Dollar néo-zélandais	(25 472)	25 536	64	(1 274)	1 277	3
Dollar américain	(1 161 406)	1 164 577	3 171	(58 070)	58 229	159
	(1 830 243) \$	1 831 602 \$	1 359 \$	(91 510) \$	91 581 \$	71 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(30,2)	30,2	–	(1,5)	1,5	–

L'analyse ci-dessus repose sur les hypothèses d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du taux de change pertinent, toutes les autres variables demeurant constantes. Ces résultats représentent la meilleure estimation de la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change.

Le Fonds détient également divers contrats à terme offrant une protection contre les variations de la valeur du dollar américain en ce qui a trait aux parts de catégorie UF. Le profit et la perte de ces couvertures de change sont répartis uniquement aux porteurs de parts de la catégorie UF.

Au 31 décembre 2018, la valeur en dollars américains des parts de catégorie UF s'élevait à 147 651 \$ US et la valeur nominale en dollars américains des contrats à terme s'établissait à 147 663 \$ US. Pour obtenir plus de précisions sur les contrats à terme, se reporter à la note 4.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instrument financier fluctuent par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

La majorité des placements du Fonds ne portent pas intérêt et, par conséquent, ne donnent pas lieu à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

b) Gestion du risque lié aux capitaux propres

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les opérations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Aucune exigence réglementaire externe n'impose le maintien d'un montant en capital minimal.

c) Risques liés à l'effet de levier

Lorsque le Fonds investit dans des instruments dérivés, emprunte un montant en espèces aux fins de placement ou utilise des ventes à découvert physiques sur des titres de participation, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, un effet de levier peut être introduit dans le Fonds. Il y a effet levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut augmenter la volatilité, peut nuire à la liquidité du Fonds et pourrait amener le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément à la dispense pour les fonds de placement alternatifs obtenue par le Fonds dont il est question à la note 1, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) la valeur marchande globale des positions acheteurs du Fonds; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille; et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

5. Gestion des risques financiers (suite)

Au cours de la période allant de la date de création du Fonds au 31 décembre 2018, l'exposition brute globale du Fonds s'est située dans une fourchette de 56,4 % à 96,6 % de sa valeur liquidative. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres de participation. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions et des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié.

Le gestionnaire des placements s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds.

6. Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de clôture de l'exercice. Un marché est considéré comme actif si des transactions visant l'actif ou le passif concerné ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur les cours. Si une variation importante de la juste valeur est observée entre la clôture des marchés et minuit à la date de clôture de l'exercice, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds se sert de diverses méthodes et pose des hypothèses fondées sur la conjoncture du marché à chaque date de clôture d'exercice. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données de marché et dépendent le moins possible des données propres à une entité.

La hiérarchie de la juste valeur comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas basées sur des données observables.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère comme observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse par la suite d'être activement négocié, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas il est reclassé au niveau 3. Tous les transferts sont comptabilisés à la juste valeur à l'ouverture de l'exercice du transfert.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le classement de tous les placements détenus par le Fonds :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Actions	3 508 210 \$	– \$	– \$	3 508 210
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs				
Actions	1 479 958 \$	– \$	– \$	1 479 958 \$
Contrats à terme	–	56 208	–	56 208
	1 479 958 \$	56 208 \$	– \$	1 536 166 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours de la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018.

Les contrats à terme utilisés pour couvrir les parts de catégorie UF sont également considérés comme des titres de niveau 2.

7. Actif net attribuable aux parts rachetables

Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Chaque part d'une catégorie représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette catégorie de parts. Chaque part d'une catégorie confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même catégorie à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la convention de fiducie.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Le Fonds offre présentement des parts des catégories suivantes :

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs.

Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire des placements n'engage pas de frais de placement.

Les parts de catégorie I sont offertes, à l'appréciation du gestionnaire des placements, aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas. Elles sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire des placements et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel du gestionnaire des placements.

Les parts de catégorie UF sont libellées en dollars américains et offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire des placements, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire des placements n'engage pas de frais de placement.

L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 2 000 \$, tandis que l'investissement initial minimal dans les parts de catégorie I est de 500 000 \$. L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie UF du Fonds est de 2 000 \$ US. L'investissement minimal ultérieur dans le Fonds est de 500 \$ ou de 500 \$ US, selon le cas, à moins que les parts soient souscrites dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas l'investissement minimal ultérieur est de 50 \$ ou de 50 \$ US, selon le cas. Le gestionnaire des placements pourrait modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Les souscriptions sont acceptées sur une base quotidienne, sous réserve des lois qui s'appliquent et de la discrétion dont dispose le gestionnaire des placements de refuser une souscription en totalité ou en partie. Si un ordre est transmis par un courtier inscrit au plus tard à 16 heures (heure de l'Est) un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (un « jour d'évaluation ») et que la souscription est acceptée, les parts souscrites sont émises le même jour au prix par part calculé plus tard ce même jour. Sinon, l'ordre de souscription est traité au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant.

Les parts peuvent être rachetées chaque jour d'évaluation, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Si une demande de rachat transmise par le courtier inscrit du porteur de parts est reçue par le gestionnaire des placements au plus tard à 16 heures (heure de l'Est) un jour d'évaluation, le rachat est traité au prix par part calculé ce même jour. Sinon, la demande de rachat est traitée au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant. Le montant à payer à un porteur de parts pour chaque part rachetée correspond à une somme égale à la valeur liquidative par part de la catégorie calculée le jour d'évaluation, majorée d'une tranche proportionnelle attribuable aux parts concernées de toute distribution déclarée qui n'a pas été versée, déduction faite a) des frais de transaction à court terme à payer et b) des retenues d'impôt ou autres impôts devant être déduits. Le produit du rachat est généralement payé au porteur de parts dans un délai maximal de trois jours ouvrables suivant le rachat des parts.

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le Fonds ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur toute bourse ou tout marché de négociation d'options ou de contrats à terme où des actifs représentant plus de 50 % de la valeur d'un fonds sont cotés ou si les titres du portefeuille d'un fonds ne peuvent être négociés sur une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'une substitution ou d'un reclassement.

Si un investisseur demande le rachat de parts du Fonds dans un délai de 90 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

7. Actif net attribuable aux parts rachetables (suite)

Les porteurs de parts peuvent demander la substitution de la totalité ou d'une partie de leur placement dans une catégorie de parts du Fonds par des parts de la même catégorie d'un autre fonds géré par le gestionnaire des placements. Les porteurs de parts peuvent également demander le reclassement de la totalité ou d'une partie de leur placement dans une catégorie donnée de parts du Fonds dans une autre catégorie de parts du même Fonds, à condition que le porteur de parts soit admissible à détenir cette catégorie de parts. Si le gestionnaire des placements reçoit un ordre de substitution ou de reclassement avant 16 heures (heure de l'Est) au cours d'un jour d'évaluation, l'ordre est traité au prix par part calculé plus tard ce même jour. Sinon, l'ordre est traité au prix par part calculé le jour d'évaluation suivant.

Les parts de catégorie UF du Fonds sont libellées en dollars américains et les rendements des parts de catégorie UF sont généralement couverts par rapport au dollar canadien. Les porteurs de parts de catégorie UF qui échangent ces parts contre des parts d'une autre catégorie le font en fonction du taux de change en vigueur entre le dollar canadien et le dollar américain.

Au cours de la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se présente comme suit :

	Parts rachetables à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables à la clôture de la période
Catégorie A	100	96 829	–	4	96 933
Catégorie F	100	443 717	(232)	1 390	444 975
Catégorie I	25 000	–	–	940	25 940
Catégorie UF	–	14 694	–	48	14 742

Distributions

Le gestionnaire des placements déclare et crédite comme étant exigible et payable à la fin de chaque année d'imposition la totalité du résultat net du Fonds pour l'année d'imposition en cause et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de l'année d'imposition se terminant pendant l'année civile en cause pour que le Fonds n'ait aucune obligation de verser de l'impôt prévu à la partie I de la *Loi de l'impôt*, compte tenu de tout droit à un remboursement au titre des gains en capital en vertu de la *Loi de l'impôt*.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

8. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018 est calculée comme suit :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
Catégorie A	3 854 \$	31 877	0,12 \$
Catégorie F	44 898	214 372	0,21
Catégorie I	12 411	25 069	0,50
Catégorie UF	8 095	12 250	0,66

9. Transactions entre parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire des placements reçoit des frais de gestion payables par le Fonds pour la prestation de ses services au Fonds. Les frais de gestion varient selon les catégories de parts. Les frais de gestion sont calculés et s'accumulent quotidiennement selon un pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie de parts majoré des taxes applicables, et ils sont payables le dernier jour de chaque mois civil.

- Parts de catégorie A : 1,90 % par an
- Parts de catégorie F : 0,90 % par an
- Parts de catégorie UF : 0,90 % par an
- Parts de catégorie I : les frais sont négociés et payés directement par le porteur de parts au gestionnaire des placements. Le taux des frais de gestion ne peut pas être plus élevé que les frais de gestion payables au titre des parts de catégorie A du Fonds.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

9. Transactions entre parties liées (suite)

b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire des placements reçoit une rémunération au rendement relativement à chaque catégorie de parts du Fonds. Le Fonds verse au gestionnaire des placements une rémunération au rendement chaque trimestre civil (une « période d'établissement de la rémunération au rendement ») correspondant à 15 % du profit net (au sens donné à ce terme ci-après) de chaque catégorie de parts applicable, sous réserve du sommet (au sens donné à ce terme ci-après). La rémunération au rendement sera calculée et cumulée pour chaque catégorie quotidiennement au cours de chaque période d'établissement de la rémunération au rendement, et relativement à un rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat pertinente.

Le profit net désigne, relativement à toute catégorie de parts d'un fonds, pour toute période d'établissement de la rémunération au rendement, le montant obtenu en déduisant la valeur liquidative par part initiale de la catégorie pour cette période d'établissement de la rémunération au rendement de la valeur liquidative par part à la clôture de cette catégorie pour cette période d'établissement de la rémunération au rendement et en multipliant le résultat par le nombre total de parts de la catégorie en circulation à la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable de cette période d'établissement de la rémunération au rendement (et, relativement à un rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat en cause).

La rémunération au rendement ne sera versée relativement à une catégorie que si la valeur liquidative par part de la catégorie est supérieure à la valeur liquidative par part la plus élevée à l'égard de laquelle la rémunération au rendement a déjà été versée pour cette catégorie (le « sommet ») et, dans de telles circonstances, la rémunération au rendement ne sera versée que sur la tranche du profit net qui dépasse le sommet. Les porteurs de parts de catégorie I peuvent négocier une rémunération au rendement devant être payée par le porteur de parts qui diffère de celle qui est décrite ci-dessus ou même négocier de ne payer aucune rémunération au rendement.

c) Autres charges

Le Fonds est responsable de la totalité de ses charges d'exploitation, y compris les frais juridiques, les honoraires d'audit et toutes les autres charges engagées dans le cours normal de ses activités. Le gestionnaire des placements a choisi de prendre en charge un certain montant des charges du Fonds en 2018. Pour la période close le 31 décembre 2018, le gestionnaire des placements a pris en charge des frais d'administration de 14 679 \$, des honoraires d'audit de 27 890 \$, des honoraires pour services professionnels de 11 436 \$ et d'autres frais de 8 914 \$.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

9. Transactions entre parties liées (suite)

d) Participations dans des parties liées

Le gestionnaire des placements, ses dirigeants et ses administrateurs investissent à l'occasion dans des parts du Fonds dans le cours normal des activités. Toutes les transactions avec le gestionnaire des placements sont évaluées à la valeur d'échange. Au 31 décembre 2018, le gestionnaire des placements ou des porteurs de parts liés au gestionnaire des placements détenaient 599,2734 parts de catégorie A, 100,3129 parts de catégorie F et 25 940,2124 parts de catégorie I.

10. Paiements indirects au moyen de courtages

Dans le cadre de l'attribution des activités de courtage, le gestionnaire des placements du Fonds peut prendre en considération la prestation par des courtiers de services de recherche, de statistique ou autres au gestionnaire des placements dans le cadre d'arrangements de paiements indirects au moyen de courtages (le montant établi comme ayant été payé en contrepartie de produits et de services autres que l'exécution d'ordres). Le total des commissions de courtage payées à des courtiers relativement à des transactions du portefeuille de placements et à des montants de paiements indirects au moyen de courtages pour la période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018 s'est élevé à environ 64 \$.

11. Participations dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds peut investir dans des parts de FNB dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces FNB concernent généralement la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement et ils sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le Fonds exerce un contrôle ou une influence notable sur un FNB, le Fonds tient compte des droits de vote, de l'exposition à des rendements variables et de sa capacité d'utiliser les droits de vote pour exercer une influence sur le montant des rendements. Dans les cas où le Fonds exerce un contrôle sur un FNB, le Fonds est admissible à titre d'entité de placement conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilise donc à la JVRN les placements qu'il contrôle. Le but principal du Fonds se définit par ses objectifs de placement et met à profit ses stratégies de placement, telles qu'elles sont définies dans le prospectus simplifié du Fonds afin d'atteindre ces objectifs. Le Fonds évalue également le rendement de tout FNB à la juste valeur.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

11. Participations dans des entités structurées non consolidées (suite)

Les placements dans des FNB sont exposés au risque de cours découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces FNB. Le risque maximal de perte découlant des participations dans des FNB correspond au total de la juste valeur du placement dans les FNB respectifs à toute date donnée. Le Fonds n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur ces FNB. Les FNB suivants correspondent à la définition d'une entité structurée non consolidée :

	Emplacement	Montants à la juste valeur	Pourcentage de participation détenue
iShares JP Morgan USD Emerging Markets Bond ETF	États-Unis	567 411 \$	0,003 %
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	États-Unis	597 166	0,005 %

Le Fonds peut investir dans une position vendeur de parts de FNB, ou en détenir une, dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces FNB concernent généralement la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement et ils sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. Le risque maximal de perte découlant de positions vendeur dans des FNB peut être illimité.

La juste valeur de ces FNB, s'il en est, est présentée dans les placements dans l'état de la situation financière et est indiquée dans l'inventaire du portefeuille.

Au 31 décembre 2018, le Fonds ne détenait pas de parts à découvert dans un FNB.

12. Rachats à payer

Les rachats à payer se composent de parts du Fonds rachetées au cours de la période qui ont été payées après la clôture de la période.

13. Événements postérieurs à la date de clôture

En date du 1^{er} janvier 2019, EdgeHill Partners a demandé et obtenu l'autorisation de l'organisme de réglementation de changer le gestionnaire des placements, le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds en faveur de EHP Funds Inc., un affilié du gestionnaire des placements. Le gestionnaire des placements a également déposé un document en vue d'offrir des parts de catégorie UA du Fonds. Les parts de catégorie UA du Fonds sont libellées en dollars américains et les rendements des parts de catégorie UA sont généralement couverts par rapport au dollar canadien.

FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP PROTECTION

Notes complémentaires (suite)

Période allant du 10 août 2018 (début des activités) au 31 décembre 2018

13. Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

Le Fonds a évalué l'incidence des événements postérieurs à la date de clôture sur les états financiers du Fonds jusqu'au 29 mars 2019, soit la date à laquelle les états financiers étaient prêts à être publiés. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 25 mars 2019, les souscriptions du Fonds se sont élevées à 5 870 736 \$ et les rachats se sont établis à 141 095 \$.